

dant à démontrer la fraude, n'a été rejetée.

Je demande aux députés de l'autre côté de la chambre, s'ils croient encore que l'insuccès de cette cause est dû aux officiers en loi de la Couronne, à M. Ritchie ou à M. Roy.

L'HON. M. LAFRAMBOISE.— Non.

M. ANGERS.—Je remercie l'Hon. député de Shefford de cette admission.

Ici l'Hon. Laframboise lance le mot " *Impertinences.* "

M. ANGERS.—M. l'Orateur, j'attire votre attention sur cette expression inconvenante. (Cris à droite, à l'ordre, à l'ordre.)

M. l'ORATEUR.—Le député de Shefford s'est servi d'une expression qui n'est pas parlementaire, il doit la retirer.

L'HON. LAFRAMBOISE.—L'expression n'est peut-être pas parlementaire, M. l'Orateur, mais trouvez-moi un mot qui soit parlementaire et qui signifie la même chose. (Nouveaux cris à l'ordre, à l'ordre.)

M. ANGERS.—L'hon. Député de Shefford quoique rappelé à l'ordre par vous, M. l'Orateur, n'a pas encore retiré l'expression inconvenante dont il s'est servi. Je regrette pour lui, puisqu'il ne le regrette pas lui-même, qu'il se soit oublié à ce point et je regrette surtout qu'il ignore qu'il est bien plus digne d'un gentleman d'avouer son tort que de refuser une apologie qui est due.

Mais puisque l'expression est adressée à moi seul, je puis dire que l'injure qu'elle comporte, ne m'a pas atteint et a passé sous mes pieds. Puisqu'un des aînés de cette chambre refuse, dans la discussion, de donner l'exemple de la modération et de la bienséance, c'est donc aux jeunes membres, comme moi, à lui donner cet enseignement, et avant de m'asseoir je crois devoir dire que dans le cours de cette discussion je ne crois pas avoir enfreint les règles qui nous régissent; cette chambre aurait pu de suite me rappeler à l'ordre, et je n'ai point subi cette

disgrâce. (L'Orateur reprend son siège au milieu des applaudissements de la droite.)

HON. M. LAFRAMBOISE.—Je n'ai point compris les paroles de l'Hon. Solliciteur-Général, j'ai cru qu'il voulait insulter aux membres de l'opposition. M. l'Orateur, je vous demande pardon, si je me suis servi d'une expression blessante.

L'HON. M. CHAPLEAU.—Le député de Shefford doit faire une rétractation en entier et demander pardon à celui qu'il a insulté; je soulève la question d'ordre.

M. l'ORATEUR.—Aucune expression qui n'est pas parlementaire ne doit être prononcée dans cette chambre, le député de Shefford doit retirer l'expression dont il s'est servi.

HON. M. LAFRAMBOISE.—Je croyais l'avoir retirée. Je la retire, M. l'Orateur, et vous demande pardon, ainsi qu'aux membres de cette chambre.

L'Hon. M. Ouimet.

M. l'ORATEUR.

La motion qui se trouve devant le fauteuil a pour objet de réveiller devant cette chambre la question que l'on aurait pu croire éteinte, de la trop fameuse affaire des Tanneries. Personne ne peut être dupe des motifs qui animent le Député de Lotbinière qui s'est fait l'auteur de cette singulière et inopportune motion. En soi, ce que l'on demande peut paraître anodin ou inoffensif, mais, qui connaît l'esprit prétendu chevaleresque du Député de Lotbinière, ne se laisse point prendre par de tels subterfuges. (Appl.) En effet, croit-on qu'il peut être sérieux dans sa demande, après les explications claires et loyales de notre Hon. Procureur-Général? Celui-ci a fait connaître à la Chambre, ce qui a eu lieu à l'occasion des changements, modifications, additions ou amendements au projet de déclaration dans la cause à laquelle réfère la motion. Il nous a dit que ces changements ou amen-

demen
princi
de l'a
a retra
consid
mais t
allégu
Général
Chamb
la lettre
qui co
cune d
néral.
ractère
porte la
l'enten
lui ren
demand
tion por
Procure
la Cha
qu'il a
de décl
peut co
que du
la Cham
voit au
veut voi
Ministre
ce proje
cette aff
n'a cru
occupai
arpents
quarante
Ce que l
parti con
ce parti
qui étaie
river à l
des hon
servi ce
patriotism
Monsieur
quelques
même le Dé
parti, da
Tannerie
M. MAH
paté n'est
peut imp
puté de l
M. OUI
j'ai bien d
l'Hon. Dé